CLIOUSCLAT

CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE DU MERCREDI 2 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 avril à 19H00 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cliousclat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Cliousclat, sous la présidence de M. Gilbert CHAREYRON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 mars 2025
Etaient présents : Mme Annie BOUIX, M. Gilbert CHAREYRON, M. Jean-François CHARRY, M. Guy DALMASSO, Mme Sophie DURET, Charles LEBLANC, Mme Thérèse MARLHENS, M. Olivier MONTEUX, M. Christian PERRIER, Mme Lore SIMIAND, Mme Anne-Christine WO-YEN.
Absents : M. Jean-Louis BOREL, Mme Ilona DUMAS.
Procurations : M. Philippe ARCHIMBAUD à M. Gilbert CHAREYRON.
Secrétaire de Séance : Mme Sophie DURET.

M. Le Maire explique que 2 nouvelles délibérations de dernières minutes sont à ajouter à l'ordre du jour. Il demande donc au conseil municipal son accord.
Acceptée à l'unanimité
M. Le Maire procède donc à la lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation des compte-rendu du conseil municipal du 19 février 2025 et désignation du secrétaire de séance.
2. Assainissement : vote du compte financier unique 2024
3. Assainissement : affectation du résultat
4. Assainissement : vote des tarifs 2025
5. Assainissement : vote du budget primitif 2025
6. Commune : vote du compte financier unique 2024
7. Commune : affectation du résultat
8. Commune : vote des taux d'imposition 2025
9. Commune : vote du budget primitif 2025
10. Subvention au CCAS
11. Approbation de la mise à jour des statuts de la CCVD
12. Adhésion de la commune de Livron au SIGMA
13. Convention unique avec le CDG 26
14. Bail dérogatoire pour le nouveau magasin de la Poterie avec la SCIC La Fabrique de Poteries, l'atelier Nord et l'atelier Sud
15. Avenant n° 2 au bail avec CALICOT : montant du loyer et charge
16. Questions diverses

1. **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 février 2025**

   Adoptée à l'unanimité

2. **Assainissement : vote du compte financier unique 2024**

L'assemblée délibérante est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2024 du budget Assainissement, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales.
Mme Lore SIMIAND est élue présidente en sa qualité de 1ère adjointe en charge des finances.
Mme Lore SIMIAND en sa qualité de 1ère adjointe en charge des finances, présidente de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2024 du budget Assainissement dressé par M. Le Maire, Gilbert CHAREYRON et le comptable de la collectivité, Mme Véronique Mazeyrat-Pasquier.

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT			**FONCTIONNEMENT**		
Dépenses	Prévu :	80 593.97 €	Dépenses	Prévu :	30 629.56 €
	Réalisé :	4 752.53 €		Réalisé :	17 323.80 €
	RAR :	0,00 €		RAR :	0,00 €
Recettes	Prévu :	80 593.97 €	Recettes	Prévu :	30 629.56 €
	Réalisé :	10 696.19 €		Réalisé :	18 505.53 €
	RAR :	0,00 €		RAR :	0,00 €

Résultats de clôture de l'exercice

Investissement :	65 708.07 €
Fonctionnement :	16 786.29 €
Résultat global :	82 494.36 €

Après présentation du CFU 2024 du budget Assainissement, Gilbert CHAREYRON, maire, quitte la séance pour permettre à l'assemblée de voter.
Mme Lore SIMIAND invite l'assemblé à se prononcer sur le CFU de l'exercice 2024 :
Adoptée à l'unanimité

3. Assainissement : affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Gilbert CHAREYRON, après avoir approuvé le compte financier unique 2024 ;
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaitre :

Un excédent de fonctionnement de :	1 181.73€
Un excédent reporté de :	15 604.56€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	16 786.29€
Un excédent d'investissement de :	65 708.07€
Des restes à réaliser de :	0.00€
Soit un excédent de financement de :	65 708.07€
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	16 786.29€
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00€
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	16 786.29€
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	65 708.07€

Adoptée à l'unanimité

4. Assainissement : vote des tarifs 2025

Le Maire propose de voter les tarifs d'assainissement comme suit :

- Taxe annuelle dite "part fixe" à 90 €
- Le prix du mètre cube consommé à 1€

Adoptée à l'unanimité

5. Assainissement : vote du budget primitif 2025

Le Maire présente le budget primitif du budget assainissement 2025 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	RAR	VOTE
011 - Charges à caractère général	**10 700,00**		**10 700,00**
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	2 200,00		2 200,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	8 500,00		8 500,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	**5 000,00**		**5 000,00**
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 000,00		5 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	**100,00**		**100,00**
Total dépenses réelles	**15 800,00**		**15 800,00**
Total dépenses d'ordre	**19 011,29**		**19 011,29**
Total dépenses de fonctionnement	**34 811,29**		**34 811,29**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**Budget primitif 2025**		
	Propositions Nouvelles	**Reports**	**VOTE**
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	**15 000,00**		**15 000,00**
75 - Autres produits de gestion courante			
002 - Excédent de fonctionnement reporté	**16 786,29**		**16 786,29**
Total recettes réelles	**31 786,29**		**31 786,29**
Total recettes d'ordre	**3 025,00**		**3 025,00**
Total recettes de fonctionnement	**34 811,29**		**34 811,29**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	VOTE
21 - Immobilisations corporelles	76 000,00		76 000,00
23 - Immobilisations en cours	5 694,36		5 694,36
Total dépenses réelles hors opérations	**81 694,36**		**81 694,36**
Total dépenses d'ordre	**3 025,00**		**3 025,00**
Total dépenses d'investissement	**84 719,36**		**84 719,36**
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**Budget primitif 2025**		
	Propositions Nouvelles	**Reports**	**VOTE**
001 - Excédent d'investissement reporté	65 708,07		65 708,07
Total recettes réelles hors opérations	**65 708,07**		**65 708,07**
Total recettes d'ordre	**19 011,29**		**19 011,29**
Total recettes d'investissement	**84 719,36**		**84 719,36**

Adoptée à l'unanimité

6. **Commune : vote du compte financier unique 2024**

L'assemblée délibérante est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2024 du budget principal de la Commune, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales.

Mme Lore SIMIAND est élue présidente en sa qualité de 1ère adjointe en charge des finances.

Mme Lore SIMIAND, en sa qualité de 1ère adjointe en charge des finances, présidente de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2024 du budget Commune et dressé par M. Le Maire, Gilbert CHAREYRON et le comptable de la collectivité, Mme Véronique Mazeyrat-Pasquier.

Le CFU fait ressortir les résultats suivants

INVESTISSEMENT			**FONCTIONNEMENT**		
Dépenses	Prévu :	1 056 442.82 €	Dépenses	Prévu :	920 166.59 €
	Réalisé :	838 599.83 €		Réalisé :	421 037.70 €
	RAR	63 849.65 €		RAR	0,00 €
Recettes	Prévu :	1 056 442.82 €	Recettes	Prévu :	920 166.59 €
	Réalisé :	449 735.30 €		Réalisé :	558 835.92 €
	RAR	163 251.65 €		RAR	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 462 009.61 €
Fonctionnement :	562 919.33 €
Résultat global :	100 909.72 €

Après présentation du CFU 2024 du budget Commune, Gilbert CHAREYRON, maire, quitte la séance pour permettre à l'assemblée de voter.

Mme Lore SIMIAND invite l'assemblé à se prononcer sur le CFU de l'exercice 2024 .
Adoptée à l'unanimité

7. Commune : affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Gilbert CHAREYRON, après avoir approuvé le CFU 2024 ;
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaitre :

Un excédent de fonctionnement de :	137 798.22€
Un excédent reporté de :	425 121.11€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	562 919.33€
Un déficit d'investissement de :	462 009.61€
Un excédent de restes à réaliser de :	99 402.00€
Soit un besoin de financement de :	362 607.61€

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	562 919.33€
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	362 607.11€
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	200 311.72€
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	462 009.61€

Adoptée à l'unanimité

8. Commune : vote des taux d'imposition 2025

M. Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est à nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.
M. Le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Taxe d'Habitation (TH) :	13.62%
Taxe Foncière Bati (TFB) :	31.93%
Taxe Foncière Non Bati (TFNB) :	43.97%

Adoptée à l'unanimité

9. **Commune : vote du budget primitif 2025**

Le Maire présente le budget primitif du budget communal 2025 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025	
	Propositions Nouvelles	Votes
011 - Charges à caractère général	**144 780,00**	**144 780,00**
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	52 000,00	52 000,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	61 900,00	61 900,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	27 880,00	27 880,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 000,00	3 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	**101 800,00**	**101 800,00**
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	60 000,00	60 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	500,00	500,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	41 300,00	41 300,00
014 - Atténuations de produits	**4 500,00**	**4 500,00**
65 - Autres charges de gestion courante	**222 435,00**	**222 435,00**
66 - Charges financières	**10 000,00**	**10 000,00**
67 - Charges spécifiques	**1 500,00**	**1 500,00**
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et		
Total dépenses réelles	**485 015,00**	**485 015,00**
Total dépenses d'ordre	**213 710,30**	**213 710,30**
Total dépenses de fonctionnement	**698 725,30**	**698 725,30**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025	
	Propositions Nouvelles	Votes
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	**32 900,00**	**32 900,00**
73 - Impôts et taxes	**26 300,00**	**26 300,00**
731 - Impositions directes	**334 900,00**	**334 900,00**
74 - Dotations et participations	**71 313,58**	**71 313,58**
75 - Autres produits de gestion courante	**33 000,00**	**33 000,00**
77 - Produits spécifiques		
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et prov		
013 - Atténuations de charges		
002 - Excédent de fonctionnement reporté	**200 311,72**	**200 311,72**
Total recettes réelles	**698 725,30**	**698 725,30**
Total recettes de fonctionnement	**698 725,30**	**698 725,30**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Votes
001 - Déficit d'investissement reporté	462 009,61		462 009,61
16 - Emprunts et dettes assimilés	51 300,00		51 300,00
20 - Immobilisations incorporelles	20 000,00		20 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	10 000,00		10 000,00
21 - Immobilisations corporelles	130 000,00		130 000,00
23 - Immobilisations en cours	27 639,08		27 639,08
Total dépenses réelles hors opérations	**700 948,69**		**700 948,69**
35 - POTERIE 3EME TRANCHE	20 000,00	63 849,65	83 849,65
Total dépenses opérations d'invest.	**20 000,00**	**63 849,65**	**83 849,65**
Total dépenses d'ordre	**3 100,00**		**3 100,00**
Total dépenses d'investissement	**724 048,69**	**63 849,65**	**787 898,34**
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**Budget primitif 2025**		
	Propositions Nouvelles	**Reports**	**Votes**
001 - Excédent d'investissement reporté			
10 - Dotations, fonds divers et réserves	397 702,64		397 702,64
13 - Subventions d'investissement reçues	5 483,75		5 483,75
16 - Emprunts et dettes assimilés			
Total recettes réelles hors opérations	**403 186,39**		**403 186,39**
35 - POTERIE 3EME TRANCHE	4 650,00	163 251,65	167 901,65
Total recettes opérations d'invest.	**4 650,00**	**163 251,65**	**167 901,65**
Total recettes d'ordre	**216 810,30**		**216 810,30**
Total recettes d'investissement	**624 646,69**	**163 251,65**	**787 898,34**

Adoptée à l'unanimité

10. Subvention au CCAS

M. Le Maire explique qu'afin de faciliter le fonctionnement du CCAS, il convient de verser une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 000€ pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité

11. Approbation de la mise à jouir des statuts de la CCVD

M. Le Maire rappelles que la Communauté de Commune du Val de Drôme (CCVD) à laquelle adhère la commune, propose une mise à jour de ses statuts afin d'intégrer les nouvelles compétences prises depuis 2017, acter du nom du changement de nom et de siège.

A cette fin, le conseil communautaire de la CCVD a été appelé à délibérer sur cette mise à jour lors de sa séance du 29 janvier 2025 (délibération n° 16/29-01-25/C).

Adoptée à l'unanimité

12. Adhésion de la commune de Livron au SIGMA

M. le Maire indique que la commune de Livron sur Drôme a demandé son adhésion au SIGMA. Cette demande a été validée à l'unanimité lors de la réunion de Comité Syndical sous la formulation suivante : délibération n° 26_02_2025_13 « Adhésion de la commune de Livron sur Drôme»,

Il rappelle que, conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, les conseils des collectivités membres doivent se prononcer sur la délibération correspondante dans un délai de 3 mois et qu'à défaut de délibération dans ce délai, leur décision sera réputée favorable.

M. le Maire présente la délibération correspondante du SIGMA.

Adoptée à l'unanimité

13. Convention unique avec le CDG26

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG 26 n°2025-02 du

27 janvier 2025 approuvant les termes de la convention unique et son règlement annexe relatifs aux services et missions facultatifs du CDG 26,

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG 26 n°2024-22 du 7 octobre 2024 approuvant la grille tarifaire des missions et services facultatifs du CDG 26 à compter du 01/01/2025,

Vu la convention unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de gestion de la Drôme,

Vu le règlement général annexe de la convention unique,

Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions facultatives que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

Considérant que ces missions sont détaillées aux articles L. 452-40 et suivants de ce même code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL,

Considérant que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,

Considérant que le CDG 26 en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document, dénommé « convention unique »,

Considérant la possibilité pour le conseil d'administration de faire évoluer les tarifs des prestations et services annuellement,

Considérant que la collectivité cocontractante n'est tenue que par les obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un formulaire, d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription,

Considérant, en conséquence, que la collectivité cocontractante n'a pas l'obligation de recourir à tous les services et missions facultatifs en adhérant à ladite convention,

Adoptée à 11 voix pour et 1 abstention

14. Bail dérogatoire pour le nouveau magasin de la Poterie avec la SCIC La Fabrique de Poterie, l'atelier Nord et l'atelier Sud

M. Le Maire rappelle que la construction du nouveau magasin de Poteries est terminée. Il convient donc d'établir un bail entre les différentes parties qui utiliseront ce nouvel espace de vente.

Un bail dérogatoire est donc proposé à l'assemblée pour validation. Il sera signé entre la commune, la SCIC La Fabrique de Poteries, l'atelier Nord et l'atelier Sud.

Le bail sera conclu pour une durée d'un an (avec tacite reconduction) à compter du 3 avril 2025, selon les conditions précisées dans le projet présenté par M. Le Maire.

La répartition des locaux s'établira comme suit :

- 6/8 de l'espace de vente pour La SCIC La Fabrique de Poterie
- 1/8 de l'espace de vente pour l'atelier Nord
- 1/8 de l'espace de vente pour l'atelier Sud

Le montant du loyer est fixé à 400€ /mois réparti comme suit :

- 6/8 de l'espace de vente pour La SCIC La Fabrique de Poterie soit 300€
- 1/8 de l'espace de vente pour l'atelier Nord soit 50€
- 1/8 de l'espace de vente pour l'atelier Sud soit 50€

Le montant des charges est fixé à 200€/mois et sera payé en totalité par la SCIC La Fabrique de Poterie.

Adoptée à 10 voix pour et 2 abstentions

15. Avenant n° 2 au bail avec Calicot : loyer et charges

M. Le Maire explique que la commune loue l'atelier Nord à CALICOT représentée par Mme Odile Cazanave-Pin.

Cette dernière a adressé une demande auprès de la commune afin de baisser temporairement le montant du loyer et des charges.

M. Le Maire explique que la commune a toujours soutenu l'activité économique du village, des artisans et commerçants. Il propose donc de baisser le loyer et de suspendre les charges temporairement. M. Le maire informera l'assemblée de toute évolution de la situation de CALICOT.

M. Le Maire propose donc de fixer le montant du loyer et des charges de l'Atelier Nord à partir du mois d'avril comme suit :

Loyer : 250€ HT 300€ TTC

Charges : 0€

Un avenant sera établi conformément à la présente décision.

Adoptée à 10 voix pour et 2 abstentions

16. Questions diverses

Fête de la Musique 2025 : Un point est fait sur l'organisation de la manifestation

Fin de la séance à 20h35

Signature du Maire **Signature du secrétaire**